

Swisscanto LPP 3 Sustainable Portfolio 45 RT CHF

Mixte | à capitalisation | Avril 2024

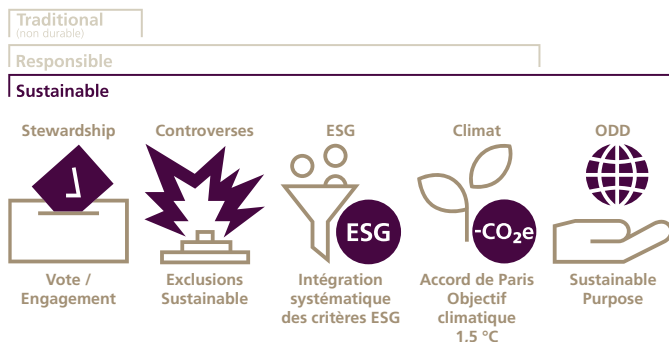
Description du groupe de placement

Le groupe de placement détient des placements en actions et en obligations. Sont pris en compte les entreprises et débiteurs obligataires qui respectent les principes du développement durable écologique et social. La part d'actions varie entre 25% et 50%.

La large répartition des obligations et des actions réduit le risque par rapport à un investissement en un placement individuel.

Gamme de produits et application des approches de durabilité

Lors de la sélection des placements, les gammes de produits et approches illustrées ci-après et décrites dans les « Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité » sont appliquées.



Remarque:

- Les lignes de produits et approches grisées ne s'appliquent pas à la présente fortune.
- Des exclusions basées sur SVVK-ASIR sont appliquées dans les trois lignes de produits (Traditional (non durable), Responsible et Sustainable).

Swisscanto Sustainability Rating

haut < **A** B C D E F G > bas

Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui – disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme.

Seul le placement de capitaux non assujettis fiscalement de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance individuelle liée en Suisse (piliers 2 et 3a) est autorisé.

Indicateur de risque

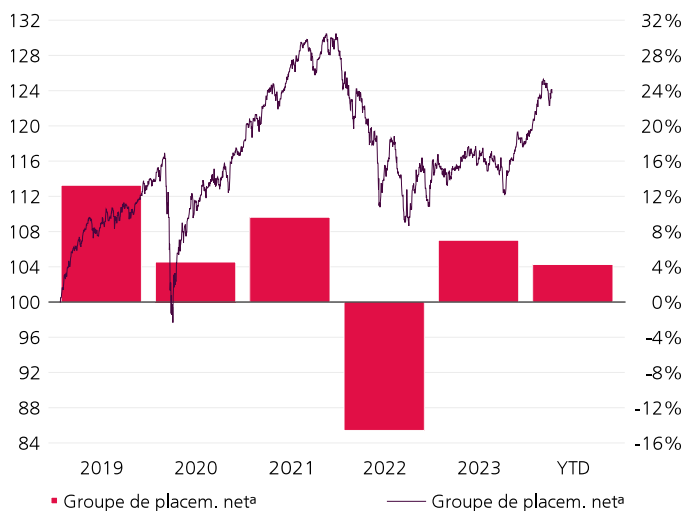
bas < 1 2 **3** 4 5 6 7 > haut

Données relatives au groupe de placement

| | |
|--|--|
| NAV par part (30.04.2024) | CHF 195.60 |
| VNI max. sur 52 sem. (27.03.2024) | CHF 198.11 |
| VNI min. sur 52 sem. (26.10.2023) | CHF 177.32 |
| Domicile du groupe de placement | Suisse |
| Monnaie de référence classe | CHF |
| Monnaie du groupe de placement | CHF |
| Clôture exercice annuel | 30.06. |
| N° de valeur | 23804772 |
| ISIN-No | CH0238047721 |
| Bloomberg | PVOEK3R SW |
| Date de lanc. de la cat. de parts | 01.07.2014 |
| Date de lanc. du groupe de placem. | 01.04.2000 |
| Première mesure de la performance | 01.08.2014 |
| Taille de la classe (en Mio) | CHF 458.67 |
| Actif net groupe placement (en Mio) | CHF 484.91 |
| Parts en circulation | 2'344'902.006 |
| Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a. | 0.70% |
| Total Expense Ratio p.a. | 0.70% |
| Frais d'émission en faveur du fonds | 0.00% |
| Frais de rachat en faveur du fonds | 0.00% |
| Fondation de placement | Swisscanto Fondations de Placement, Zurich |
| Gestion de portefeuille | Zürcher Kantonalbank |
| Banque dépositaire | Zürcher Kantonalbank |

Performance

Performance indexée et performance en %¹



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

Performance en %²

| Depuis | 1m | 3m | 1a | 3a p.a. | 5a p.a. | Début p.a. |
|-------------------------------------|-------|------|------|---------|---------|------------|
| Groupe de placem. net ^a | -1.15 | 4.14 | 7.22 | 0.08 | 2.46 | 3.49 |
| Groupe de placem. brut ^b | -1.10 | 4.32 | 7.97 | 0.78 | 3.18 | 4.22 |

Performance annuelle en %^{1,2}

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | YTD |
|-------------------------------------|-------|------|-------|--------|------|------|
| Groupe de placem. net ^a | 13.26 | 4.55 | 9.63 | -14.58 | 7.01 | 4.26 |
| Groupe de placem. brut ^b | 14.05 | 5.28 | 10.40 | -13.98 | 7.76 | 4.51 |

Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

| | 1a | 3a | 5a |
|--------------------------------|-------|-------|-------|
| Volatilité groupe de placement | 5.95% | 8.24% | 8.02% |
| Sharpe Ratio | 0.90 | -0.03 | 0.32 |

Données de portefeuille

| | Groupe de placement |
|---------------------------------------|---------------------|
| Nombre de positions | 208 |
| Duration modifiée | 6.78 |
| Rendement (sans couverture de change) | 1.39% |
| Durée résiduelle en années | 7.40 |
| Coupon moyen | 1.44% |

¹ Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les cinq dernières années/périodes au plus.

² Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

^a L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

^b L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

Breakdowns

Positions principales en %

| | Groupe de placement |
|---------------------------|---------------------|
| Nestlé SA | 2.59 |
| Novartis AG | 2.29 |
| Roche Holding AG | 1.67 |
| Microsoft Corp | 1.47 |
| NVIDIA Corp | 1.35 |
| Zürich Insurance Group AG | 1.21 |
| Apple Inc | 1.00 |
| UBS Group AG | 0.92 |
| Sika AG | 0.90 |
| ABB Ltd | 0.90 |

Allocation par catégorie de placement en %

| | Groupe de placement |
|----------------------------------|---------------------|
| Marché monétaire | 9.11 |
| Obligations en CHF | 41.66 |
| Obligations en monnaie étrangère | 3.93 |
| Actions suisses | 19.91 |
| Actions étrangères | 25.39 |

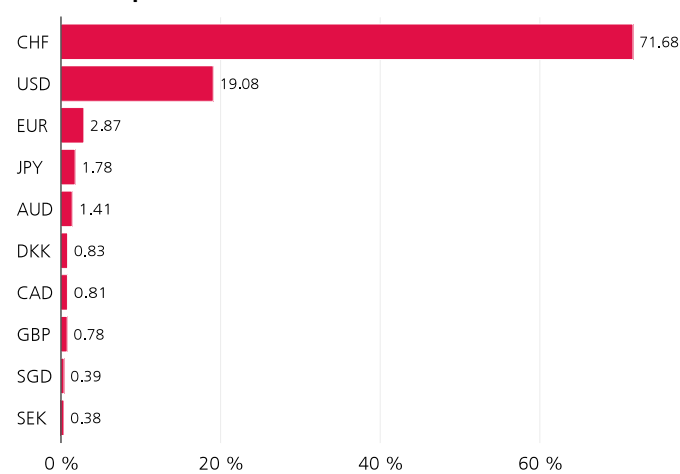
Allocation des chiffre d'affaires aux ODD en %

| | Groupe de placement |
|---|---------------------|
| SDG 1: Pas de pauvreté | 7.79 |
| SDG 2: Faim zéro | 0.51 |
| SDG 3: Bonne santé et bien-être | 15.41 |
| SDG 4: Éducation de qualité | 0.31 |
| SDG 5: Égalité entre les sexes | 0.18 |
| SDG 6: Eau propre et assainissement | 0.66 |
| SDG 7: Énergie propre et d'un cout abordable | 7.39 |
| SDG 8: Travail décent et croissance économique | 4.86 |
| SDG 9: Industrie, innovation et infrastructure | 7.83 |
| SDG 11: Villes et communautés durables | 11.56 |
| SDG 12: Consommation et production responsables | 0.43 |
| SDG 14: Vie aquatique | 0.51 |
| SDG 15: Vie terrestre | 0.28 |
| SDG 17: Partenariats pour la réalisations des objectifs | 0.07 |

Principaux débiteurs en %

| | Groupe de placement |
|---|---------------------|
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA | 7.26 |
| Confédération Suisse | 5.38 |
| Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire SA | 5.17 |
| Emissionszentrale EGW | 2.81 |
| EUROFIMA | 2.29 |
| Zürcher Kantonalbank | 2.20 |
| UBS Group AG | 1.39 |
| Canton de Bâle-Ville - Suisse | 1.28 |
| Ville de Genève - Suisse | 1.25 |
| Graubündner Kantonalbank | 1.20 |

Allocation par monnaie en %



Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

Explications sur les gammes de produits et les approches de durabilité

Gammes de produits

L'offre de produits durables comprend deux gammes de produits dans lesquelles sont appliquées différentes approches de durabilité. La gamme de produits « Responsable » comprend toujours l'application de critères d'exclusion, l'analyse ESG systématique comme partie intégrante du processus de placement, ainsi qu'une réduction de l'intensité en CO₂e des placements. Outre les approches susmentionnées, la gamme de produits « Sustainable » comprend l'application d'exclusions encore plus étendues et investit également dans des leader ODD ou des leader ESG (Sustainable Purpose). Les exclusions basées sur SVVK-ASIR s'appliquent à toutes les lignes de produits (y compris aux actifs non gérés durablement). Celles-ci comprennent principalement des fabricants d'armes prohibées et peuvent inclure des entreprises ainsi que des Etats.

Stewardship - Vote / Engagement



En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec les directions des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de la gestion des actifs de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en oeuvre de manière cohérente et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et nos directives d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/en/home/asset-management/sustainability/investment-stewardship.html>. Nos directives de vote se fondent sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Le seuil d'exercice des droits de vote sur les marchés étrangers est de CHF 5m par position d'action. Pour les actions suisses, nous votons de manière générale. De plus amples informations sur notre comportement de vote peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.swisscanto.com/voting>

Controverses - Exclusions Sustainable



L'application de critères d'exclusion étendus fait partie intégrante de l'approche Sustainable du Gestionnaire d'actifs. En plus des exclusions prévues par SVVK-ASIR, excluons les entreprises actives dans l'extraction d'uranium sont exclues, de gaz naturel* ou de pétrole*, l'exploitation de centrales à énergie fossile (> 5% du chiffre d'affaires), l'extraction de charbon (hors production de métaux)*, les réserves de charbon*, la construction de réacteurs nucléaires*, la fabrication d'armes et de munitions, la fabrication d'équipements militaires ou la construction de véhicules automobiles* (sauf exceptions justifiées) et d'avions*, les compagnies aériennes* et de croisière*, l'exploitation d'installations nucléaires*, le génie génétique (dissémination d'OGM* et médecine humaine), la pêche*, la pisciculture* et la sylviculture* non durables, l'élevage de masse, la fabrication de tabac et d'articles pour fumeurs, la production d'alcool (> 5% du chiffre d'affaires) ou encore la création de contenus pornographiques, les jeux de hasard (> 5% du chiffre d'affaires) et l'exploitation des enfants, ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies. Des critères d'exclusion étendus - outre les exclusions possibles sur la base de SVVK-ASIR - sont également appliqués au niveau des Etats. Les emprunts d'Etat exclus concernent les Etats qui présentent un faible degré de démocratie et de liberté (classés « not free » dans les rapports annuels « Freedom in the World » publiés par Freedom House Washington, DC) ou un degré de corruption élevé (score CPI < 35 selon l'indice de perception de la corruption ou le « Corruption Perceptions Index ; CPI » de Transparency International), qui appliquent la peine de mort, qui développent leur part d'énergie nucléaire (part totale > 50%)* dans leur mix énergétique, dont le budget militaire est important (> 4% du PIB) et qui n'ont pas ratifié l'Accord de Paris sur le climat*, le traité de non-prolifération des armes nucléaires (NPT) et/ou l'Accord sur la biodiversité (CBD)*. Lors de l'établissement de la liste d'exclusion, des dimensions de risque socio-économiques telles que le blanchiment d'argent et la corruption sont également prises en compte. *Hors obligations Green et Sustainability

ESG - Intégration systématique des critères ESG



L'analyse systématique des critères ESG fait partie intégrante du processus de placement actif et a pour but d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure et permettent d'aboutir à des décisions de placement avisées.

Climat - Accord de Paris Objectif climatique 1,5 °C



Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, l'activité d'investissement du portefeuille est axée sur une réduction de l'intensité CO₂e des placements d'au moins 7,5% par an. L'objectif de la stratégie de placement est basé sur l'intensité en CO₂e de l'univers de placement fin 2019.

ODD - Sustainable Purpose



L'approche « Sustainable Purpose » se concentre sur le rendement en investissant dans des entreprises et des Etats présentant une utilité sociale (champions ODD). Les leaders ODD utilisent leur force d'investissement pour créer des produits et des services respectueux de l'environnement et socialement responsables. Ils contribuent ainsi à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. A des fins de diversification, il est également possible d'investir dans des titres considérés comme supérieurs à la moyenne pour ce qui est des critères ESG au moyen d'une approche « best in class » (leaders ESG).

Remarque:

- Les lignes de produits et approches grisées ne s'appliquent pas à la présente fortune.
- Des exclusions basées sur SVVK-ASIR sont appliquées dans les trois lignes de produits (Traditional (non durable), Responsable et Sustainable).

Informations complémentaires

Des explications supplémentaires, complémentaires spécifiques aux produits concernant les approches de durabilité appliquées se trouvent dans les documents juridiques déterminants sur products.swisscanto.com.

Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

CO₂e

Les équivalents CO₂ (CO₂e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le gaz hilarant (N₂O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.

Swisscanto Sustainability Rating

Le Swisscanto Sustainability Rating fournit des informations sur le degré de durabilité actuel du portefeuille. Il est calculé à partir des valeurs des fortunes collectives et des titres individuels contenus dans le portefeuille et réparti en sept catégories de durabilité, allant de A (niveau le plus élevé) à G (niveau le plus bas). Pour calculer le rating, nous évaluons les entreprises et les Etats de manière dédiée sur les 4 piliers de notre recherche en durabilité : secteurs d'activité controversés (Controversy), gestion d'entreprise durable (ESG), émissions de gaz à effet de serre (Climate) et impact des produits sur l'environnement et la société (Sustainable Purpose). Le classement de durabilité de Swisscanto est recalculé une fois par trimestre.

Commentaire sur le groupe de placement

Investisseurs visés - Désignation

Fondations de libre passage et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a pilier 3a

Investisseurs visés - Description

Les parts de la catégorie de parts R sont des parts pour lesquelles la participation est réservée aux institutions suivantes de prévoyance professionnelle (2e pilier) et de prévoyance individuelle liée 3a : fondations de libre passage conformément à la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP) et institutions/formes de prévoyance du pilier 3a conformément à l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3). La deuxième lettre «T» précise que la tranche réinvestit ses dividendes (à thésaurisation).

Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

Total Expense Ratio (TER)

Le TER représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

Frais

Les frais d'émission et de rachat sont crédités par la direction du fonds au compartiment du fonds correspondant afin de protéger les investisseurs.

Swinging Single Pricing (SSP) Indirect

D'après les données de base sur les fonds, ce fonds n'affiche aucun Swinging Single Pricing (SSP). Il n'est cependant pas exclu qu'un investissement dans un fonds cible avec SSP indirect puisse être effectué.

Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

Contributions ODD des chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (en %) des émetteurs du portefeuille qui contribuent positivement à la réalisation d'un ou plusieurs des 17 objectifs de développement des Nations Unies (ODD), pondéré par l'allocation du portefeuille. Si le produit ou le service d'un émetteur contribue à plus d'un objectif, le chiffre d'affaires est réparti en conséquence.

Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

Duration modifiée

La duration modifiée indique le pourcentage de changement du cours d'une obligation si le niveau des taux d'intérêt du marché change d'un point de pourcentage.

Durée résiduelle en années

La durée d'un papier monétaire ou d'une obligation est calculée sur la base de la première date de remboursement possible. La durée résiduelle moyenne d'un fonds de placement résulte de la moyenne pondérée des échéances des différents titres entre la date d'évaluation et le remboursement.

Rendement (sans couverture de change)

Le rendement désigne le rendement du portefeuille pondéré en fonction de la duration en monnaie locale. Les éventuelles couvertures de change ne sont pas prises en compte.

Coupon moyen

Afin de calculer le coupon moyen, les coupons sont pondérés du volume en circulation d'obligations investies.

Certification ISO

L'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank possède la certification ISO 9001. La marque de garantie ISO 9001 certifie que les ayants droit possèdent un système de gestion remplissant les exigences d'un modèle normatif reconnu et certifié/évalué avec succès par l'Association Suisse pour Systèmes de qualité et de Management (SQS).

Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de l'émission ou du rachat des parts.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Swisssanto Direction de Fonds SA et la Zürcher Kantonalbank. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription ou de rachat (d'achat ou de vente) d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, éventuellement avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations avec sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Le présent document n'a pas été rédigé par le service « Analyse financière » au sens des « Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière » publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives. Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 et suiv. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués et/ou transmis à des personnes qui peuvent être des « US persons » au sens de la définition donnée par la Regulation S du US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme « US person » recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Par ailleurs, les catégories de la Réglementation S s'appliquent.

This publication and the information contained herein must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by, any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S under the US Securities Act of 1933. By definition, "US person" includes any US resident, any corporation, company, partnership or other entity organised under any law of the United States. The categorisation under Regulation S likewise applies.

Les seules sources d'information faisant foi pour l'acquisition de parts de la Swisssanto Fondation de placement sont les statuts, les règlements, ainsi que les prospectus éventuels de la Fondation. Ceux-ci sont disponibles gratuitement auprès de Swisssanto Fondation de placement, Bahnhofstrasse 9, 8001 Zurich ou sur le site www.swisssanto.ch.